

Le SNJ, premier syndicat de journalistes en France, est au service de tous les journalistes.

Déontologie, juridique, salaires, conditions de travail etc. Pour toutes vos démarches, voici les contacts :

La permanence juridique du SNJ :

Depuis des décennies, le SNJ met à la disposition des journalistes une permanence juridique. Des journalistes, formés au droit du travail et épaulés par des juristes, répondent à vos questions, en toute confidentialité.

- Téléphone, le mercredi de 10h30 à 12h00 : 01 42 36 84 23
- Sur place, au siège du SNJ (33, rue du Louvre, 75 002 Paris), le mercredi après-midi de 14h00 à 16h00. Merci d'appeler le matin avant de vous déplacer.
- Courriel : snj@snj.fr
- Site internet : www.snj.fr

La permanence déontologie du SNJ :

- Le SNJ, qui a rédigé en 1918 la charte d'éthique professionnelle des journalistes, mise à jour en 2011, met à disposition de tous les journalistes une permanence d'écoute et de conseils.
- Envoyez un mail à permanencedeontologie@snj.fr en indiquant vos coordonnées (mail et téléphone). Nous nous engageons à conserver la confidentialité de ces informations, sauf accord express du journaliste.

La permanence du SNJ à France Télévisions :

Tous les jours, du lundi au vendredi, nous sommes là pour vous recevoir :

- Sur place, au siège de France Télévisions, pièce D142
- Téléphone : 01 56 22 88 28
- Courriel : SNJ@francetv.fr
- Site internet : snj-francetv.fr

Le SNJ est un syndicat indépendant : il n'est pas affilié à une confédération. C'est l'assurance de conserver la souveraineté de ses décisions. Il ne vit que des cotisations de ses adhérents.